

Duper les enfants ne suffit pas

- ▶ L'administration fait des efforts pour diminuer le sentiment d'enfermement.
- ▶ Insuffisant, dénoncent les associations.
- ▶ Le contact avec l'extérieur est nécessaire au développement de l'enfant, relève une spécialiste.

CENTRE FERMÉ Une détention aussi discrète que possible pour les familles

L'extension du centre fermé 127 bis qui devrait accueillir dès juillet des premières familles en instance de renvoi était investie vendredi par les députés de la commission Intérieur de la Chambre. Malgré les travaux encore en cours, les élus ont pu se faire une idée de ce à quoi ressembleront les quatre futures unités familiales : présentation d'une habitation, explications détaillées du dispositif mis en place... « *On a tout fait pour nous rendre l'inacceptable passable, pour nous expliquer que tout était fait dans l'intérêt de l'enfant*, résume Benoît Hellings, député Ecolo à l'initiative de la visite. *C'était... gênant.* »

Alors que les associations continuent de dénoncer une atteinte grave aux droits de l'enfant, l'administration s'évertue à offrir un cadre de détention aussi bienveillant que possible. Pour la Commissaire aux droits de l'homme, ça n'efface pas les dommages d'une privation de liberté. Qu'en est-il ?

Lorsqu'en 2007, des avocats se battaient pour faire sortir des familles avec des enfants en bas âge des centres de rétentions belges, Médecins sans frontières, alors habilité à entrer dans les centres, avait réalisé des expertises psychologiques extrêmement interpellantes. Comme celle de Samia (le prénom a été changé), une enfant tchétchène de trois ans enfermée avec ses frères et sœurs et sa mère. L'enfant fait des cauchemars qui la font tomber de son matelas, parler dans son sommeil. Elle

mouille son lit depuis qu'elle est enfermée, fait des crises violentes où elle se jette à terre en pleurs en frappant tout ce qui passe. « *À cause de l'enfermement, elle revit ses vieilles blessures dans son nouvel état de stress. La peur de la mère exacerbe le stress de l'enfant qui sent que sa mère ne peut pas le protéger* », note la psychologue qui estime qu'une prolongation de la rétention aura une mauvaise in-

fluence sur le développement de l'enfant. Elle recommande une libération. Onze jours plus tard, lorsqu'une collègue médecin repasse, la famille est toujours là. « *L'état de Samia s'est dégradé, décrit le rapport. Elle frappe sa tête contre le sol et les murs. Elle se jette à terre plusieurs fois sans qu'on parvienne à la reconforter. Elle parle à peine.* » Trois ans.

Des avocats obtiennent plusieurs condamnations de la Belgique devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il faut dire qu'à l'époque, les enfants sont détenus avec les adultes, sans considération pour leurs besoins spécifiques. On est entassé dans des dortoirs étroits, neuf lits superposés, pas d'armoire, un landau calé dans le coin. « *Il faut imaginer ce que c'est quand autant de personnes dorment dans une petite pièce, avec les affaires qui pendent partout, faute de place, se rappelle l'avocat Alexis Deswaef, qui*

a beaucoup travaillé sur ces dossiers. *L'intimité qu'on essaie de se créer en faisant rideau avec quelques habits.* »

En décidant de réactiver l'option rétention, le gouvernement a donc pris soin de construire des unités strictement séparées.

« Les enfants ont besoin de voir d'autres enfants, de se confronter à la société » SANDRA PANNIZZOTTO, PÉDIATRE

La visite de vendredi était l'occasion de montrer les efforts déployés pour faire de ce bout de terrain, coincé entre les pistes de l'aéroport et les bâtiments austères du 127 bis, un endroit sympa, respectueux de l'intimité des familles. Présence médicale, enseignement individualisé... À quelques semaines de l'ouverture, les ouvriers étalent les rouleaux de pelouse de la future aire de jeu, installent les cuisinettes

équipées. Mieux : l'administration l'annonce, les allées et venues stressants des avions derrière les hauts grillages seront bientôt dissimulés des yeux des

enfants par de la verdure. Quant aux explosions sonores des décollages et des atterrissages, elles seront atténuées par des protections antibruit lorsque les enfants iront jouer dehors. Suffisant ? C'est toute la question.

Triple, quintuple « non » des associations, dont la campagne « On n'enferme pas un enfant Point » se poursuit. Elles étaient 281 à signer une pétition allant en ce sens la semaine passer. Myria, le Centre fédéral migration, ne dit pas autre chose. Malaise aussi du côté du médiateur fédéral (voir ci-contre). C'est que l'impact de la détention sur les enfants a été abondamment documenté ces dernières années, notamment en Australie et en Grande-Bretagne. « *Même des*

courtes périodes de détention peuvent être gravement préjudiciables, assure Maud Dominic, responsable du plaidoyer pour les droits de l'enfant chez Unicef. *Les enfants risquent de souffrir de dépression et d'anxiété et présentent fréquemment des symptômes comparables aux syndromes de stress post-traumatique. Les sentiments de désespoir et de frustration peuvent se manifester à travers des actes de violence contre eux-mêmes ou les autres.* » On parle d'un taux exacerbé de suicides, de tentatives de suicide, d'automutilations, de troubles mentaux...

Et en tenant compte de conditions correctes ? « *C'est une question très délicate*, hésite Sandra Pannizzotto, responsable de l'unité pédiatrie sociale et maltraitance infantile au CHR de la Citadelle, à Liège. *Il faut un très bon encadrement psychologique de toute la famille. Dans*

l'absolu, il est clair qu'un enfant ne doit pas être enfermé. Vivre dans un centre fermé, ce n'est pas la vraie vie mais un faux cadre qui n'est pas sécurisant. Un enfermement mal vécu peut susciter des troubles du comportement, un repli sur soi, une hypervigilance, de l'angoisse... » Surtout auprès d'un public ayant

déjà eu son lot de traumatismes. La pédiatre, qui suit notamment les enfants vivant auprès de leur mère en milieu carcéral, relève la nécessité de suivre et de soutenir les parents et alerte quant au risque de l'isolement. « *Pour le développement du langage comme de la motricité, les enfants ont besoin de voir d'autres enfants, de se confronter à la société. Quatre semaines : cela paraît court, mais il ne faut pas oublier qu'on n'a pas la même temporalité quand on est enfant.* » ■

LORRAINE KIHIL

ALTERNATIVE

Mesure de derniers recours, vraiment ?

La rétention est la dernière étape d'un système « en cascade », explique l'Office des étrangers. En clair, avant d'atterrir au 127 bis, les familles ont l'opportunité d'obtenir un ordre de quitter le territoire. En cas de refus, elles sont placées dans un régime de semi-liberté, en maison de retour, le dispositif qui avait remplacé la détention depuis 10 ans. La rétention s'adresse aux familles qui se sont « évadées ». En 2017, 37 % des personnes en maison de retour ont ainsi déguerpi, signe pour Theo Francken que le système est inefficace sans un échelon plus répressif. Une lecture que ne partage pas le Médiateur fédéral. Dans son dernier rapport, l'institution appelle à mener un audit de ces « évasions » afin d'identifier les causes réelles de ces échecs. « *Le coaching des familles (à domicile ou en maison de retour) doit être renforcé plutôt que d'envisager d'autres mesures qui ne sont pas conciliables avec l'intérêt de l'enfant* », explique Catherine De Bruecker. Des discussions sont en cours avec le cabinet Francken pour examiner le lancement d'un projet pilote de renforcement du coaching.

L.K.